

## **POSTULAT**

**des députés Bruno Perroud (suppl.), UDC, Olivier Salamin (suppl.), ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Benno Meichtry (suppl.), CVPO, Véronique Jenelten –Biollaz, PDCC, et cosignataires concernant un pool interservice pour le suivi administratif des personnes en situation de handicap (09.05.2011) 2.169**

Cette intervention concerne deux départements, soit : celui de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration et celui de l'éducation, de la culture et du sport dans les domaines liés à la prise en charge institutionnelle de personnes en situation de handicap, d'enfants au bénéfice d'une mesure liée à l'enseignement spécialisé ou au service de la jeunesse.

Le problème auquel nombre de prestataires sont confrontés est qu'ils doivent solliciter plusieurs services avec des modes de fonctionnement différents, des logiques de prise en charge différentes ainsi que des suivis administratifs différents. Ce manque de coordination provoque une perte de temps importante et génère surtout une bureaucratie aussi importante qu'inutile. Les institutions comme La Castalie ou Insieme Oberwallis sont particulièrement touchées par ces pratiques.

Il s'agit donc de développer une coordination et une harmonisation administrative entre les services concernés soit: le service de l'action sociale, le service de la jeunesse et l'office de l'enseignement spécialisé.

Cette demande va dans le sens du problème soulevé par le Nouvelliste qui, dans son édition du 11 avril 2009, se faisait notamment l'écho des revendications de l'Association valaisanne des institutions en faveur d'enfants, adolescents et adultes en difficulté (AVIEA) et de la Conférence valaisanne des directeurs d'institutions pour les personnes en difficulté (CVALDI). Celles-ci plaident pour un service cantonal des institutions.

Cette demande paraît prématurée dans le contexte actuel.

Par contre, la mise en place de la répartition des tâches entre la Confédération et le canton (RPT) et le canton et les communes ainsi que la plate-forme informatique interinstitutionnelle Valogis offrent la possibilité d'articuler différemment le suivi administratif de ces secteurs.

Au vu de ce qui précède, les signataires de ce postulat demandent au Conseil d'Etat de mettre en place une coordination entre les différents services sous forme de pool administratif interservice.

Sion, le 9 mai 2011  
(10h48)

Bruno Perroud, député (suppl.), UDC,  
Olivier Salamin, député (suppl.),  
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)  
Benno Meichtry, député (suppl.), CVPO  
Véronique Jenelten-Biollaz, députée, PDCC